

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 octobre 2015 à 19 h 30

Sous la présidence de madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Nombre de conseillers :** En exercice : 7                      Présents : 6                      Absent : 1                      Votants : 7  
**Procuration :** 1  
**Date de convocation :** 5 octobre 2015

**Présents :** Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP, Gilberte GIRARD, Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ, Nicole ROCHE, Patricia VALCKE

**Absent :** Jean BIJASSON

**Procuration :** de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

**Secrétaire de séance :** Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

\*\*\*\*\*

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 19 h 30.

Suite à la proposition de Mme le Maire, le conseil municipal APPROUVE l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : « **Tarif de l'eau** » - en **3 bis**.

La demande de prorogation Ad'Ap sera vue lors du prochain conseil municipal.

Le compte rendu de la dernière réunion a été envoyé par mail et par courrier aux membres du conseil municipal

**1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 11.09.15**

Le conseil municipal, par 6 voix pour et 1 abstention (Patricia Valcke, absente à la séance du 11.09.15)

**ADOpte** le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2015.

## **2 – Analyse des résultats de l’application du PLU (Plan Local d’Urbanisme) adopté le 15 septembre 2004 – Délibération sur l’opportunité de réviser ce plan**

Madame le Maire rappelle que le législateur impose que les PLU fassent l’objet d’une analyse des résultats de leur application au regard des objectifs de l’article L.121-1, neuf ans au plus tard après la délibération portant approbation ou révision du PLU. Le PLU actuellement en vigueur ayant été approuvé le 15 septembre 2004, il est nécessaire de délibérer sur l’opportunité de le réviser.

Madame le Maire fait état des trois séances de travail des conseillers municipaux en septembre et octobre 2015 afin de tirer le bilan de la réalisation des objectifs du Projet d’Aménagement et de Développement Durable préalable au PLU et en présente la synthèse autour des 5 points qui le structuraient :

- Développer et diversifier l’habitat permanent
- Maintenir et développer les activités existantes (agriculture – artisanat – production hydroélectrique)
- Renforcer et développer les activités touristiques
- Préserver et mettre en valeur les qualités paysagères
- Améliorer le niveau d’équipement et les réseaux de la commune

Considérant que les objectifs n’ont été que partiellement ou très partiellement atteints et que le zonage du PLU a parfois été une contrainte bloquant certains projets, les membres du conseil municipal adoptent, à l’unanimité, le principe de concevoir un nouveau document d’urbanisme pour la commune de Saint Alban des Villards. Délibération sera prise en ce sens.

## **3 – Réhabilitation bâtiment du Chef-lieu : bilan de l’étude de viabilité économique menée par l’ASADAC et suivi du projet**

A la demande de la commune, une technicienne de l’ASADAC, Mme Alice Lauga, a effectué une étude de viabilité économique du gîte d’étape et de séjour dans un rapport rendu ce vendredi 9 octobre.

Madame le maire expose les données du rapport ASADAC, abordant dans un premier temps le contexte général (construction saine et solide dans une vallée touristique qui manque d’hébergements à la nuitée), puis la destination du bâtiment (gîte d’étape ou de séjour en fonction des saisons et des demandes), la clientèle visée (regroupements familiaux, randonneurs, cycloportifs), la commercialisation (gîtes de France ou Clévacances, affiliation aux offices de tourisme locaux, partenariat avec le Triandou), la réservation (planning tenu par la mairie), l’accueil sur place (qui s’en charge, comment l’organiser ?) le nombre de couchages et leur répartition (8 chambrées de 2 à 4 lits ou autres possibilités) , le chiffre d’affaires annuel envisageable (un peu moins de 15 000,00 €), les aides escomptées de l’Etat, de la Région (SPM – Espace valléen, LEADER)

### **3 bis – Tarif de l’eau**

Madame le Maire rappelle les tarifs de l’eau et de l’assainissement du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014 et propose de les reconduire à l’identique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015, selon le tableau ci-dessous :

Abonnement	38.50 €
Location	11.00 €
Conso. eau tranche de 0 à 120 m3	0.50 €

Conso. eau au-delà de 120 m3	0.18 €
Abonnement assainissement	10.00 €
Assainissement par m3 d'eau consommée	0.32 €

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré et considérant le transfert prévu de la compétence « eau et assainissement » à la nouvelle communauté de communes (qui imposera une révision des tarifs sur le territoire intercommunal), décident de ne pas augmenter le tarif de l'eau.

#### **4 – Cession par la commune à M. Darves-Bornoz Maurice d'une partie de la parcelle D 1356.**

Monsieur Darves-Bornoz souhaite acquérir une partie de la parcelle communale D 1356 (22 m<sup>2</sup>) qui jouxte sa propriété du Pied des Voûtes et sur laquelle se trouve implanté le mur limitant sa propriété. Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal décide la cession de 22 m<sup>2</sup> de la parcelle D 1356 au tarif de 1.50 €/m<sup>2</sup>, précise que les frais de géomètre et d'actes seront entièrement à la charge de M. Darves-Bornoz Maurice, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces, même notariées, se rapportant à ce dossier.

Délibération sera prise en ce sens, à l'unanimité des voix.

#### **5 – Bilan des réunions de travail sur la création du SIVOM du pays des Villards**

Mme le Maire rappelle que plusieurs réunions ont déjà eu lieu (entre élus ; avec M. le Sous-Préfet) afin d'effectuer une répartition équitable des investissements entre les communes ainsi qu'une mutualisation de la charge de travail liée à la voirie (été et hiver). Une réunion sur le déneigement est fixée le lundi 12 octobre à 8 h 00 en mairie de St Colomban.

A la demande de Mme le Maire, Mme Nicole Roche explique qu'elle travaille actuellement, sous forme de tableaux, à la répartition des investissements des années 2008 à 2014 entre St Colomban, Ste Marie et St Alban, se référant aux écritures des Grands Livres de l'ex CCGV afin d'établir une clé de répartition des emprunts.

#### **6 – Autorisation d'ester en justice pour défendre la commune contre la requête de Mme Françoise Darves-Blanc**

Mme Françoise Darves-Blanc a déposé requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre l'arrêté municipal du 04.12.2014, concernant la circulation dans la combe du Merlet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à ester en justice pour défendre la commune de St Alban des Villards contre la requête de Mme Darves-Blanc Françoise. Délibération sera prise en ce sens, à l'unanimité des voix.

#### **7 – Plan Communal de Sauvegarde : bilan 1<sup>ère</sup> réunion**

Une première réunion sur le PCS a eu lieu le 22/09/2015 en mairie, animée par M. MARTINELLI, du cabinet GERISK. Ce cabinet est chargé d'élaborer le PCS de la commune.

Madame le Maire expose le bilan suivant :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer :

- \* l'alerte,
- \* l'information,
- \* la protection et le soutien de la population au regard des risques
- \* l'accueil et l'hébergement

Le maire a aussi pour responsabilité de s'assurer d'une mise à jour régulière des documents P.C.S., sachant que le délai de révision ne peut excéder cinq ans.

Si le conseil se prononce avant le 31/12/2015, un subventionnement à hauteur de 60 % est possible pour l'acquisition de chasubles « bénévoles » et l'acquisition d'un matériel d'alerte à la population (sonorisation mobile).

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la date de la prochaine réunion, fixée au mercredi 21 octobre à 9 H 00, au cours de laquelle seront répertoriés les lieux d'hébergement d'urgence.

## **8 – Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales**

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Après avoir fait part à l'assemblée de la proposition du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, et retenant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles (il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations - aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... -), le conseil municipal décide :

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et autorise en conséquence Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) de verser au CNAS la cotisation prévue (197,89 € par bénéficiaire)

3°) de désigner Mme BORDAS Annie, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Délibération sera prise en ce sens, à l'unanimité des voix.

## **9 – Subvention Téléthon : demande de subvention de l'Association des Amis des Villards pour la journée du Téléthon du samedi 5 décembre**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal une demande de participation à l'animation de la manifestation du Téléthon 2015, présentée par l'association « les Amis des Villards ». Considérant l'intérêt de cette manifestation, le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'une participation de 100.00 € pour l'organisation de la manifestation du Téléthon. Cette participation sera versée à l'association « les Amis des Villards ».

## 10 - Questions diverses

Bail de location par l'ACCA du droit de chasse O.N.F. de gré à gré : la vérification de l'engagement de la caution sera effectuée dans les meilleurs délais.

AFPI des Villards : Mme le Maire évoque le courrier de Mme Noël Noëlle, présidente de l'AFPI, par lequel cette dernière réitère sa demande de subvention afin d'apurer la dette de l'association auprès de la Chambre d'Agriculture ; les 3 membres du conseil municipal non propriétaires dans le périmètre de l'AFPI décident à l'unanimité (2 voix pour – Jacqueline Dupenloup – Gilberte Girard / 1 abstention - Nicole Roche) le versement de la subvention d'un montant de 4 253.00 € à l'AFPI.

Madame le Maire à réintervenir pour le reversement de la subvention départementale de 8 948 € perçue par la 4 C.

La parole est donnée au **public** ; la discussion s'engage sur la pêche électrique qui a eu lieu dernièrement dans le torrent du Bacheux, en amont et en aval de la prise d'eau (demande de communication de l'inventaire piscicole), sur le rapport effectué par le Conseil Général sur l'assainissement, sur la nette augmentation des ventes de cartes de pêche, sur la création d'un sentier Randoland à destination des familles avec jeunes enfants, à l'initiative de la Maison du Tourisme mais à la charge financière de la commune pour un montant de 480.00 € H.T., boucle partant du chef-lieu de St Alban, menant à la Croix des Charrières, en passant par le chemin de l'eau pour descendre dans la combe du Bessay et retour par le chemin du Frêne au chef-lieu de St Alban, puis sur la commission « fleurissement » à laquelle il serait intéressant de faire adhérer plus d'administrés...

Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.